

CHLORDÉCONE
LETTRE OUVERTE
AUX CANDIDATS À
L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Mesdames, Messieurs,
les candidats.es. à l'élection présidentielle des 10 & 24 avril 2022

En 1972, l'État, par la voie du Ministre de l'agriculture et du développement rural délivrait une autorisation de mise sur le marché du Chlordécone, un dangereux pesticide utilisé pour lutter contre le charançon du bananier et qui a pollué pour des siècles nos sols, rivières et littoraux.

Interdit aux États-Unis depuis 1976 et reconnu par comme étant cancérigène en 1979 par le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC), ce pesticide organochloré est à l'origine d'une explosion des cancers à un point tel que la Martinique et la Guadeloupe détiennent aujourd'hui la prévalence du cancer de la prostate la plus élevée au monde.

Des rapports d'expertises judiciaires diligentés par le Tribunal Correctionnel de la Cour d'Appel de Paris ont confirmé que, dès sa première autorisation, la dangerosité du Chlordécone était reconnue depuis 1969 d'une part par la communauté scientifique internationale mais surtout par les services de l'État et les importateurs de pesticides.

Les autorités publiques n'ont donc rien fait pour éviter ni ce désastre écologique ni ses conséquences sanitaires dramatiques. Aujourd'hui, selon Santé Publique France, 90% des adultes de Martinique et de Guadeloupe sont contaminés au Chlordécone d'où les plaintes avec constitution de parties civiles des associations écologistes, des syndicats et des collectivités de Guadeloupe et depuis peu, de la Collectivité Territoriale de Martinique.

Lors de sa visite en Martinique, le 27 septembre 2018, le Président de la République a reconnu officiellement que cette pollution au Chlordécone est un scandale environnemental et que l'État a sa part de responsabilité.

Or, force est de constater que, 15 ans après, l'instruction des plaintes déposées depuis 2006 et 2007 n'est toujours pas terminée et qu'aucune mise en examen n'ait été prononcée à ce jour.

Aussi, au moment où vous vous apprêtez à briguer les suffrages des élections de Martinique et de Guadeloupe, nous vous interpellons publiquement afin de connaître les dispositions que vous comptez prendre pour sortir de cette insoutenable crise sanitaire et écologique qui frappe les Antilles françaises.

Dans l'attente de votre prise de position publique sur cette question, nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs les candidats à l'élection présidentielle, en l'expression de nos solutions écologiques.

Martinique, le 20 janvier 2022

Pour *MARTINIQUE-ÉCOLOGIE*

Louis Boutrin - Raphaël Confiant
Auteur du livre « *Chronique d'un empoisonnement annoncé* » février 2007